

**LES PRIX LITTERAIRES**

## Prix du 1<sup>er</sup> Roman

Prix littéraire décerné à une œuvre publiée au cours des deux (2) dernières années. Ce prix récompense une première œuvre romanesque.



### Les conditions

- Etre citoyen malien.
- L'œuvre soumise est publiée chez un éditeur malien ou en coédition (éditeur malien avec éditeur étranger).
- N'avoir jamais publié de roman.

### Le règlement

- Les œuvres doivent parvenir au Fonds en six (6) exemplaires
- Chaque œuvre doit être accompagnée d'une lettre clairement dactylographiée et lisible, concrétisant l'acte de candidature au prix, comportant l'identité et tous les contacts de l'auteur. Une copie de la pièce d'identité nationale de celui-ci sera jointe à la demande.
- La date limite pour participer au concours est fixée au **10 janvier 2010**.
- Adresse : **Fonds des Prix littéraires du Mali, BPE 4349, Bamako (Mali)**.
- Tout participant est présumé avoir lu et accepté le présent règlement. Les envois non conformes au règlement ne seront pas soumis au jury.

Tout citoyen peut proposer un titre. Le comité d'organisation en informera l'auteur pour accord et prise de dispositions.

### Le prix

- L'auteur de l'œuvre primée recevra **1 000 000 FCFA** (Un million de francs CFA).
- Le prix sera remis lors de la soirée de gala à laquelle seront invités tous les nominés.
- Le résultat du concours sera publié sur les sites [www.afribone.com](http://www.afribone.com) et [www.bamako-culture.org](http://www.bamako-culture.org).

### Le jury

- Le jury sera composé de personnalités œuvrant dans le milieu des arts et de la culture.

NB : *Le Fonds ne retourne pas les livres, ne s'engage pas à les commenter ni à justifier les décisions du jury.*

## Prix Massa Makan Diabaté

Prix littéraire décerné à une œuvre publiée au cours de ces deux (2) dernières années. Ce prix récompense une œuvre (roman, recueil de nouvelles, recueil de contes, recueil de poésie, essai, théâtre, récit).



### Les conditions

- Etre citoyen malien.
- Avoir publié au moins un précédent ouvrage.
- L'œuvre soumise est publiée chez un éditeur malien ou en coédition (éditeur malien avec éditeur étranger)
- Ne pas avoir gagné le prix l'édition précédente.

### Le règlement

- Les œuvres doivent parvenir aux éditions Tombouctou en six (6) exemplaires.
- On ne peut soumettre plus d'une œuvre par auteur.
- Chaque œuvre doit être accompagnée d'une lettre clairement dactylographiée et lisible, concrétisant l'acte de candidature au prix, comportant l'identité et tous les contacts de l'auteur. Une copie de la pièce d'identité nationale de celui-ci sera jointe à la demande.
- La date limite pour participer au concours est le **10 janvier 2010**.
- Adresse : **Fonds des Prix littéraires du Mali, BPE 4349 Bamako (Mali)**.
- Tout participant est présumé avoir lu et accepté le présent règlement. Les envois non conformes au règlement ne seront pas soumis au jury.

Tout citoyen peut proposer un titre. Le comité en informera l'auteur pour accord et prise de dispositions.

### Le prix

- L'auteur de l'œuvre primée recevra **2 000 000 FCFA** (Trois millions de francs CFA).
- Le prix sera remis lors d'une soirée de gala à laquelle seront invités tous les nominés.
- Le résultat du concours sera publié dans le quotidien national sur les sites web [www.afribone.com](http://www.afribone.com) et [www.bamako-culture.org](http://www.bamako-culture.org).

### Le jury

- Le jury sera composé de personnalités œuvrant dans le milieu des arts et de la culture.

***NB :** Le Fonds ne retourne pas les livres, ne s'engage pas à les commenter ni à justifier les décisions du jury.*

## Prix Yambo Ouologuem

Prix littéraire décerné à une œuvre publiée au cours de ces deux (2) dernières années. Ce prix récompense une œuvre écrite ou traduite en français (roman, recueil de nouvelles, recueil de poésie.)

### Les conditions

- Etre ressortissant d'un pays africain.
- Avoir publié au moins une (autre) œuvre.
- Avoir publié l'œuvre soumise chez un éditeur africain (basé en Afrique).
- Ne pas avoir gagné le prix l'édition précédente.

### Le règlement

- Les œuvres doivent parvenir au Fonds en six (6) exemplaires
- On ne peut soumettre plus d'une œuvre par auteur
- Chaque œuvre doit être accompagnée d'une lettre clairement dactylographiée et lisible, concrétisant l'acte de candidature au prix, comportant l'identité et tous les contacts de l'auteur. Une copie de la pièce d'identité nationale de celui-ci sera jointe à la demande.
- La date limite pour participer au concours est fixée au **10 janvier 2010**
- Adresse : **Fonds des Prix littéraires, BPE 4349, Bamako (Mali).**
- Tout participant est présumé avoir lu et accepté le présent règlement. Les envois non conformes aux règlements ne seront pas soumis au jury.

Tout citoyen peut proposer un titre. Le comité en informera l'auteur pour accord et prise de dispositions.

### Le prix

- L'auteur de l'œuvre primée recevra **5 000 000 FCFA** (cinq millions de francs CFA).
- Le prix sera remis lors de la soirée de gala à laquelle seront invités tous les nominés.
- Le résultat du concours sera publié sur les sites web [www.afribone.com](http://www.afribone.com) et [www.bamako-culture.org](http://www.bamako-culture.org).

### Le jury

- Le jury sera composé de personnalités œuvrant dans le milieu des arts et de la culture.

NB : *Le Fonds ne retourne pas les livres, ne s'engage pas à les commenter ni à justifier les décisions du jury.*